



Régularisation par travail

Par **Harrak91**, le **18/09/2018** à **15:16**

Bonsoir

Je suis de nationalité tunisienne, 27 ans en situation irrégulière, entrée en France grâce à un visa long séjour belge (tampon sur passeport le 05/07/1991).

J'ai deux preuves d'existence en 2015, et pas mal pour 2016, 2017 et 2018

De plus, j'ai 16 fiches de paies (6 en fruits et légumes à mi-temps, et 10 à la restauration rapide à plein temps)

Sachant que je travail toujours à la restauration rapide, et que mon patron est extrêmement satisfait de mon travail et est prêt à tout faire pour me régulariser (le seul à pouvoir parler en français dans tout le restaurant car mes patrons sont de nationalité bangladaise, sans manquer de respect à personne bien sur, à noter que leurs pays est anglophone.)

Je voudrais savoir si le poste: EMPLOYE POLYVALENT A LA RESTAURATION, est un métier sous tension dans l'Essonne (91380) et si c'est possible de commencer la démarche pour la régularisation pour demander une autorisation de travail et un récépissé..

Il est à noter que le restaurant à ouvert le 30 Août 2018, et que mon patron m'a précisé qu'il est à ma disposition pour tout documents ou taxes que la préfecture exigera pour. Me régulariser

Je vous remercie d'avance

Par **citoyenalpha**, le **20/09/2018** à **03:24**

Bonjour

Vous trouverez ci dessous les métiers sous tension en fonction des régions :

https://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?numJO=0&dateJO=20080120&numTexte=9&pageDebut=0104

Je vous invite à consulter le lien ci dessous pour connaître les conditions de régularisation par le travail :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F16053>

Restant à votre disposition